

SPÉCIAL COMMUNES

DROIT AUX **VACANCES** & AUX **LOISIRS**

UN ENJEU POUR LES TERRITOIRES




ÉLUS LOCAUX ET NATIONAUX | Agir ensemble pour développer des politiques publiques permettant l'accès de tous les enfants et les jeunes aux vacances et aux loisirs collectifs.



ÉCOLE ET TEMPS LIBRE

DEUX LEVIERS D'ACTION DES COLLECTIVITÉS

 En matière éducative, **les collectivités territoriales jouent un rôle majeur**. Elles ont des compétences sur l'École (bâti restauration scolaire...) et sur le temps libre des enfants et des jeunes, avec la mise en place d'activités éducatives, sportives, culturelles..., au sein notamment des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

Dans ces espaces (colonies de vacances, centres de loisirs, voyages scolaires...), les enfants et les jeunes vivent des expériences qui contribuent à leur éducation et leur épanouissement¹. **L'accès de tous aux ACM est donc un enjeu éducatif et social.**

Plébiscités par les familles qui recherchent des espaces éducatifs de qualité pour leurs enfants, les ACM sont des vecteurs de valeurs positives et de lien social. En visant l'accès de tous, **leur action renforce la cohésion sociale et contribue à l'inclusion**, conditions indispensables au vivre-ensemble.

Selon la situation de l'enfant ou du jeune (géographique, socio-économique, handicap, etc.), l'accès aux ACM n'est toutefois pas garanti sur tout ou partie de leur temps libre. Pour y remédier, **le droit aux vacances et aux loisirs doit être intégré aux politiques territoriales.**

Par leur proximité avec le territoire et les habitants, **les collectivités sont l'échelon idéal** pour développer des projets éducatifs qui répondent aux besoins locaux. **Mais, elles ne peuvent agir seules**. Leur engagement doit s'accompagner d'une **implication forte de l'État** et de ses services (DRAJES, rectorat, DDCS, CAF, MSA, MDPH...) et s'inscrire dans **des projets locaux rassemblant tous les acteurs concernés** (ACM, associations, comités d'entreprises, ANCV, centres sociaux...).

1. Évaluation et objectivation des impacts des ACMs des membres de la Jeunesse au Plein Air, rapport du BASIC, mai 2018

CONSTATER

25% seulement des communes incluent le temps des vacances dans leur projet éducatif de territoire.

63% des parents d'enfant en situation de handicap disent avoir besoin d'un accueil en centre de loisirs, le mercredi et les vacances scolaires¹.

75% des enfants de 7 à 12 ans disent n'être jamais partis en colonie de vacances².

60% des centres de vacances ont disparu³.

26% seulement des enfants de 3 à 10 ans fréquentent un centre de loisirs le mercredi et/ou pendant les vacances⁴.

63% des jeunes des zones rurales disent n'avoir pratiqué aucune activité extra-scolaire pendant leur scolarité contre 20 % en agglomération parisienne⁵.

75% des centres de loisirs en milieu rural perçoivent cette activité comme un réponse éducative à un besoin important des habitants⁶.

AGIR AVEC LES ÉLUS

- **Faire du PEdT un levier de développement de l'action éducative** sur les territoires.
- **Favoriser l'apprentissage de la mobilité** à travers les mini-camps, les colos et les classes de découvertes.
- **Préserver le patrimoine des centres de vacances.**
- **Garantir l'accès de tous les enfants à des activités éducatives de proximité** par l'intermédiaire des centres de loisirs.
- **Développer les accueils collectifs de mineurs en zone rurale.**



1. Attentes des familles ayant un enfant en situation de handicap, sondage réalisé en juin 2018 par Opinion Way, dans le cadre de la mission nationale « accueils de loisirs et handicap ».

2. Le regard des enfants et l'avis des parents sur les colonies de vacances, Sondage IFOP pour la Jeunesse au Plein air, Avril 2019.

3. Estimations de différentes sources : ministère de la Jeunesse, direction des affaires culturelles, UNAT...

4. Baromètre des temps et activités péri et extrascolaires 2016, l'e-ssentiel n°170, CNAF, 2017.

5. Jeunes des villes, jeunes des champs : la lutte des classes n'est pas finie, Sondage IFOP pour la fondation Jean Jaurès et Chemins d'avenir, octobre 2019.

6. Etude sur les accueils de loisirs sans hébergement en milieu rural, réalisée par EXISTE, janvier 2018.

PEDT

UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION ÉDUCATIVE

Pour 52 % des municipalités, le PEdT (Projet Éducatif de Territoire) est le premier dispositif éducatif formalisé¹.

La création des PEdT en 2013 a incité de nombreuses communes (ou les intercommunalités) à développer leur offre éducative, notamment en fin de journée et à améliorer la cohérence entre les temps éducatifs. Cette étape a été un levier pour permettre à de nombreux enfants d'accéder pour la première fois à des activités après l'École. Il est important aujourd'hui de préserver les PEdT existants et de poursuivre leur développement sur les territoires qui n'en ont pas encore.

25%

seulement des communes incluent le temps des vacances dans leur PEdT².

Il convient aussi d'élargir le champ d'action des PEdT. La plupart excluent les vacances alors que les activités (en centre de loisirs, mini-camp, colonie de vacances...) proposées sur ce temps répondent de manière complémentaire aux besoins éducatifs et sociaux des enfants³. De même, seulement 13,4% des PEdT couvrent l'ensemble de la tranche d'âge jeunesse, la majorité portant uniquement sur les 3/11 ans⁴.

En outre, cohabitent à côté des PEdT d'autres dispositifs éducatifs pouvant partager des objectifs communs et impliquant les mêmes acteurs : projet de réussite éducative, contrat local d'accompagnement scolaire, projet éducatif local, volet éducatif des contrats de ville, cités éducatives... Cette superposition

1. Rapport final de l'évaluation nationale des PEdT, publié en mars 2017.

2. Rapport final de l'évaluation nationale des PEdT, publié en mars 2017

3. Évaluation et objectivation des impacts des ACMs des membres de la Jeunesse au Plein Air, rapport du BASIC, mai 2018.

4. Rapport final de l'évaluation nationale des PEdT, publié en mars 2017.

rend difficile la lisibilité et la mise en place d'une action éducative cohérente sur les territoires. Elle met en évidence la nécessité d'échanges et de mutualisation des différents acteurs éducatifs.

63% des parents d'enfant en situation de handicap disent avoir besoin d'un accueil en centre de loisirs, le mercredi et les vacances scolaires⁵.

Encore trop d'enfants et jeunes en situation de handicap n'accèdent pas aux activités éducatives en colos ou centres de loisirs en raison de leur handicap. C'est une rupture d'égalité pour ces enfants et une situation d'exclusion intolérable. L'accueil de tous est aussi indispensable pour favoriser l'apprentissage du vivre-ensemble. C'est un enjeu qui doit trouver sa place dans les actions et projets éducatifs développés sur les territoires.

NOS PROPOSITIONS

- **Faire du PEdT le cadre général** des politiques éducatives locales incluant tous les temps des enfants et des jeunes (scolaire, péri et extra scolaire) et tous les âges (petite enfance et jeunesse).
- **Favoriser le conventionnement entre communes et associations** plutôt que mettre en place des appels d'offres.
- **Définir dans les PEdT les modalités d'accueils des enfants et mineurs en situation de handicap** au sein des ACM (formation des animateurs, adaptation des bâtiments et des activités, mutualisation des moyens...).



5. Attentes des familles ayant un enfant en situation de handicap, sondage réalisé en juin 2018 par Opinion Way, dans le cadre de la mission nationale « accueils de loisirs et handicap »

APPRENTISSAGE DE LA MOBILITÉ

UN ENJEU DE TERRITOIRE

75 % des enfants de 7 à 12 ans disent n'être jamais partis en colonie de vacances¹.

L'accès aux séjours collectifs (colonies de vacances et voyages scolaires), outils d'apprentissage de la mobilité, recule d'année en année. Ce constat alarmant se traduit par un creusement des inégalités et participe à nourrir un sentiment d'exclusion. Au contraire, aller en colo signifie partir en vacances et vivre de nouvelles expériences qui pourront être racontées au retour à la maison, lors de la rentrée scolaire. Partir en voyage scolaire, c'est l'occasion d'apprendre dans un nouveau cadre, de vivre autrement la dynamique de la classe. Développer une politique d'accès aux séjours collectifs est indispensable pour garantir que chaque enfant et jeune pourra vivre l'expérience de la mobilité.

Le premier frein reste financier pour les catégories défavorisées mais aussi les classes moyennes qui sont les plus touchées par les difficultés d'accès aux séjours collectifs. Sujet de préoccupation pour les familles, il faut leur redonner les moyens de faire partir leurs enfants. Cette problématique est un enjeu qui doit être partagé par l'État, les CAF et les différentes collectivités territoriales.

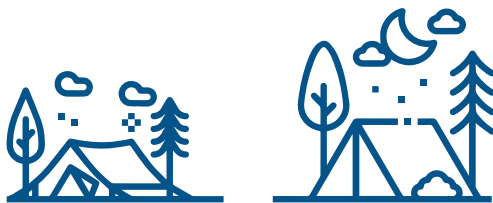
45% des parents ignorent totalement l'existence des aides au départ².

Il existe aussi des freins culturels et sociaux, liés notamment à la perte d'une culture du départ en colo : méconnaissance des familles sur les séjours et aides financières existantes, craintes et inquiétudes à faire partir son enfant seul, en particulier quand c'est la première fois... Les parents manquent souvent d'interlocuteurs de proximité pour s'informer et préparer le départ en colo.

1. *Le regard des enfants et l'avis des parents sur les colonies de vacances*, Sondage IFOP pour la Jeunesse au Plein air, Avril 2019.
2. *Quel accès aux vacances et aux loisirs pour les familles*, étude de l'UDAF 59, 2016

NOS PROPOSITIONS


- **Instaurer le pass colo**, financé par l'État et mis en place avec les collectivités, afin de permettre le départ de toute une classe d'âge en colo.
- **Réduire le frein financier** grâce à des aides au départ ou une tarification adaptée pour les familles, que ce soit pour les colonies de vacances comme les classes de découvertes.
- **Rendre accessible aux parents l'information sur les séjours de vacances et les aides existantes** en créant des lieux dédiés et en formant les personnels accompagnant les familles (écoles, centres de loisirs, centres sociaux, points d'info famille...).
- **Créer/renforcer les liens entre l'École, les collectivités et les associations d'Éducation populaire** (présentation des séjours de vacances aux parents, développement de projets comme le dispositif « En colo grâce à mon école », opération « premier départ »...).
- **Faciliter matériellement les départs en séjours collectifs** (bus pour amener les enfants sur le lieu de départ du séjours, mise à disposition de trousseau, duvet...).



CENTRES DE VACANCES

UN PATRIMOINE COMMUN À PRÉSERVER

60 % des centres de vacances ont disparu¹.

 rénover un centre de vacances, le mettre aux normes, améliorer son accessibilité et l'entretenir représentent des coûts importants. Ces investissements sont de plus en plus lourds à supporter pour les organismes à but non lucratif ou pour les collectivités organisatrices, d'autant que les dispositifs de soutien financier sont difficilement accessibles (Fonds Tourisme Social Investissement, aides régionale, européennes...). Ils impactent les coûts des séjours qui deviennent trop chers pour les familles. Faute de moyens, la liste des centres de vacances qui ferment s'allonge d'année en année et ceux qui ne sont pas repris se dégradent progressivement. Cette question, bien que très visible sur les territoires, ne bénéficie pas de données nationales. De même, les apports sociaux, économiques et environnementaux des centres de vacances sont peu reconnus et valorisés. En conséquence, l'état des centres de vacances* est un angle mort des politiques de développement territorial comme national.

Pour les lieux où sont implantés ces centres c'est une source d'emplois et d'activités économiques qui se tarît. C'est aussi un lieu de vie et de liens entre les jeunes vacanciers et les habitants du territoire qui disparaît. Enfin, c'est une occasion perdue de faire découvrir les nombreuses richesses de notre patrimoine naturel et culturel aux enfants et aux jeunes, d'autant préjudiciable qu'ils sont les vacanciers de demain et que les centres de vacances ont un rôle à jouer dans la transition écologique nécessaire à notre société.

1. Estimations de différentes sources : ministère de la Jeunesse, direction des affaires culturelles, UNAT...

22% c'est la baisse du nombre d'enfant partant dans un séjour organisé par commune entre 2007/2008 et 2014/2015².

Face à l'augmentation des coûts que représentent les centres de vacances, les municipalités qui organisent des colos sont de moins en moins nombreuses. Celles qui ont développé des partenariats avec des associations pour faire partir les enfants de leur commune en colo peinent financièrement à maintenir cette activité. Elles sont alors contraintes d'abandonner une action éducative et sociale qui a pourtant fait ses preuves. Soutenir les centres de vacances en les inscrivant dans une démarche de développement durable est devenu une urgence.

NOS PROPOSITIONS

- **Réaliser un état des lieux** complet et qualifié du patrimoine des centres de vacances.
- **Faciliter l'accès des centres de vacances aux Fonds Tourisme Social Investissement** et favoriser des plans de financement État/régions.
- **Poursuivre la diversification des publics accueillis et des activités développées en centres de vacances**, pour qu'ils soient utilisés tout au long de l'année et répondent

aux besoins du territoire (classes de découvertes, lieux pédagogiques autour d'une activité locale comme une ferme, accueils de groupes adultes...). Ces projets sont à monter avec les différents acteurs du territoire pour répondre aux enjeux multiples (emplois, production locale, transition écologique...).



2. Pré-étude économique sur le secteur des colonies de vacances, ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, septembre 2016.

CENTRES DE LOISIRS POUR L'ACCÈS DE TOUS À DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DE PROXIMITÉ

En 2018/2019, le nombre de places ouvertes sur le temps périscolaire a baissé de 20 %¹.

De 2013 à 2017, le nombre de places en centre de loisirs proposant des activités après la classe a fortement augmenté. L'effort fourni par les municipalités pour offrir des temps d'activités périscolaires (TAP) a été considérable : mise en place de projets éducatif et pédagogique, formation des acteurs éducatifs, tarifs progressifs, voire gratuité des activités... Cependant, cet élan plébiscité par les familles a connu un coup d'arrêt en 2017 avec la possibilité de revenir à une semaine scolaire de 4 jours. De nombreux enfants se sont alors retrouvés privés d'activités éducatives de qualité sur leur temps libre.

26% seulement des enfants de 3 à 10 ans fréquentent un centre de loisirs le mercredi et/ou pendant les vacances².

Quelle que soit l'organisation du temps scolaire, proposer des activités éducatives sur l'ensemble du temps libre des enfants est indispensable pour lutter contre les inégalités sociales. Cependant, proposer un accueil de loisirs représente un investissement important pour les communes (ou les intercommunalités) : locaux adaptés, formation des équipes, compétences

1. *Fréquentation des accueils collectifs de mineurs en 2018/2019*, note d'analyse OVLEJ, bulletin n°51, novembre 2019.
2. *Baromètre des temps et activités péri et extrascolaires 2016*, l'e-ssentiel n°170, CNAF, 2017.

pédagogiques... De nombreuses municipalités rencontrent aussi des difficultés de recrutement et de pérennisation d'équipes d'animation qualifiées.

20% des communes ont signé un « plan mercredi »³.

Le « plan mercredi » a pour objectif de poursuivre la dynamique lancée en 2013, en garantissant la qualité éducative des activités proposées le mercredi. Les communes (ou intercommunalités) impliquées dans ce dispositif s'engagent à respecter une charte de qualité, à favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap et à proposer des tarifs progressifs aux familles. Ce plan prévoit la complémentarité du temps scolaire et périscolaire et l'inscription des activités éducatives sur le territoire afin de favoriser des partenariats avec les différents acteurs concernés (exemple : club sportif, conservatoire de musique, musée...). Mais ce plan est insuffisamment mis en place alors qu'il mérite d'être développé.

NOS PROPOSITIONS

- **Généraliser les « plans mercredi »** dans les communes (ou les intercommunalités) qui proposent des activités périscolaires le mercredi.
- **Développer dans toutes les communes** (ou intercommunalités) des activités de loisirs de proximité sur le temps des vacances.
- **Développer les temps de coordination et de formation** des différents acteurs éducatifs (enseignants, ATSEM, directeurs, animateurs...).



3. Avis du COJ sur le plan mercredi, adopté le 9 juillet 2019.

ACCÈS AUX VACANCES ET LOISIRS EN ZONE RURALE

UN ENJEU D'ÉGALITÉ TERRITORIALE

32 % des jeunes des zones rurales disent n'avoir pratiqué aucune activité extra-scolaire pendant leur scolarité contre 20 % en agglomération parisienne¹.

Le parcours des jeunes qui grandissent en milieu rural est marqué par des difficultés liées à l'isolement des zones rurales : accès limité aux équipements culturels et sportifs, opportunités de formation et d'emploi moindres, auto-censure, freins économiques et psychologiques à quitter son territoire... Il est urgent de renforcer l'action publique en direction des enfants et des jeunes qui grandissent en zone rurale.

80% des enfants de 7 à 12 ans en zone rurale disent n'être jamais partis en colonie de vacances².

Les accueils de loisirs et séjours collectifs n'échappent pas à ce constat et leur nombre insuffisant dans les zones rurales aggravent les inégalités territoriales. Ainsi les plans mercredi qui permettent la mise en place d'activités éducatives de qualité sont très peu développés en zone rurale. De même, les enfants ont moins accès aux colos. Ce constat s'explique par les contraintes plus importantes rencontrés en zone rurale : moins de transport et de locaux adaptés pour accueillir des enfants, éloignement des acteurs institutionnels, recrutement plus difficile d'équipe d'animation comme de bénévoles, etc.

1. *Jeunes des villes, jeunes des champs : la lutte des classes n'est pas finie*, Sondage IFOP pour la fondation Jean Jaurès et Chemins d'avenir, octobre 2019.

2. *Le regard des enfants et l'avis des parents sur les colonies de vacances*, Sondage IFOP pour la Jeunesse au Plein air, Avril 2019.

75% des centres de loisirs en milieu rural perçoivent cette activité comme un réponse éducative à un besoin important des habitants³.

Pouvoir bénéficier d'activités éducatives de qualité constitue une demande forte des familles. Les équipements culturels et sportifs étant moins développés en zone rurale, le centre de loisirs et l'école sont les seuls lieux d'éducation culturelle et sportive à proximité. Le départ en séjours scolaires et en colo revêt également une importance particulière, car il participe à l'apprentissage de la mobilité, indispensable pour que les jeunes en zone rurale puissent construire un parcours scolaire et professionnel choisi. Enfin, proposer des activités éducatives sur son territoire est pour les élus locaux, un gage d'attractivité de leur commune. En effet, pour que les familles restent en zone rurale, il faut qu'elles trouvent des réponses à leurs besoins.

NOS PROPOSITIONS

- **Intégrer les loisirs et séjours collectifs aux conventions ruralité** pour favoriser le développement d'un projet éducatif englobant École et temps libre.
- **Faciliter le transport** vers les centres de loisirs et les lieux de départ en séjours collectifs (colonies de vacances et classes de découvertes).
- **Accompagner davantage les communes rurales** dans la mise en place d'activités de loisirs de proximité et d'actions en faveur du départ en séjours collectifs, notamment par l'intermédiaire des Groupes d'Appui Départementaux et des CAF.



3. Etude sur les accueils de loisirs sans hébergement en milieu rural, réalisée par EXISTE, janvier 2018.

LA JPA

UN ACTEUR DU DÉPART EN SÉJOURS COLLECTIFS


La JPA et ses groupes locaux favorisent le départ en séjours collectifs (colonies de vacances et voyages scolaires) en attribuant des aides financières et en développant des projets locaux d'accompagnement vers le départ.

NOS OBJECTIFS

- Agir avec l'ensemble des acteurs concernés (collectivités locales, CAF, associations, services déconcentrés de l'État...) pour lutter contre les inégalités d'accès (sociales, territoriales et situation de handicap) aux colonies de vacances, au BAFA et aux voyages scolaires.
- Répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles en fonction des problématiques du territoire.

21 827 c'est le nombre d'enfants et de jeunes qui sont partis grâce à la JPA et ses partenaires (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, CAF, communes, conseils départementaux et régionaux, mécènes locaux et nationaux...).

UN RÉSEAU D'ORGANISATIONS **QUI AGIT AVEC VOUS**

 présents sur l'ensemble du territoire, la JPA et ses membres ont développé une expertise et des compétences pour accompagner les communes (ou les intercommunalités) dans la mise en place et la conduite de politiques locales en faveur des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes. Reconnus d'utilité publique, agréés complémentaire de l'enseignement public et jeunesse éducation populaire, ils peuvent intervenir sur plusieurs volets :

- **la mise en place/l'évolution d'un PEdT et/ou du plan mercredi ;**
- **le développement de centres de loisirs ;**
- **le départ en colonies de vacances et/ou séjours scolaires ;**
- **l'accueil des enfants et jeunes en situation de handicap en ACM ;**
- **la formation des animateurs et directeurs ;**
- **la mise en œuvre de méthode de co-construction de projet avec tous les acteurs du territoire.**





La JPA milite pour l'accès de tous les enfants et jeunes aux vacances et loisirs collectifs. Notre confédération soutient

aussi financièrement le départ en colonies de vacances et en voyages scolaires. Par ces actions, elle encourage toutes les formes de mixité (sociale, géographique, culturelle...), le vivre-ensemble et l'accueil des jeunes en situation de handicap. Une même conviction réunit les 35 membres de la JPA (organiseurs de séjours, partenaires de l'École publique, syndicats, organisations de jeunes, comités d'entreprise) l'École, la famille et tous les acteurs de loisirs collectifs façonnent, ensemble, l'éducation de l'enfant, appelé à jouer son rôle de futur citoyen.



Jeunesse au Plein Air

21 rue d'Artois • 75008 Paris

Tél : 01 44 95 81 20 • Fax : 01 45 63 48 09

lajpa@jpa.asso.fr • www.jpa.asso.fr